



## Problème avec un transporteur

Par **pixie27**, le **24/02/2011** à **14:39**

Bonjour,

Suite à une commande sur un site internet d'une télévision, j'ai joint le transporteur chargé de la livraison de celle ci pour convenir d'un rendez-vous.

Le rendez vous pris, j'ai indiqué à la secrétaire que le livreur me téléphone un peu avant pour que je puisse appeler un ami pour l'aider à monter la TV (c'est une TV de grande dimension et j'habite au 4ème sans ascenseur, le carton est trop volumineux pour une personne seule). Jusque là pas de problème.

Le lendemain le livreur arrive mais sans m'avoir appeler avant, du coup je lui explique que je suis seule et donc personne pour l'aider à monter. Il me répond que de toute façon il ne touche pas au carton, c'est une palette filmée et qu'il me la laisse sur le trottoir (en plus il pleuvait) et qu'il repartait. Seulement, le site internet m'a bien informé que je devais vérifier l'état de la TV en présence du livreur avant de signer le bordereau.

Donc j'ai refusé et le livreur est reparti avec et maintenant c'est une bataille de coup de téléphone.

Je voulais donc savoir quels sont mes droits : le livreur a t il le droit de me laisser ma marchandise sur le trottoir ? Ne doit il pas au moins la rentrer dans l'immeuble? J'ai également lu que les livreurs devaient décharger à la porte du destinataire : dans le cas d'un appartement, est ce la porte de palier ou la porte de l'immeuble?

Merci de m'éclairer.

Par **Domil**, le **24/02/2011** à **15:02**

Tout dépend pour quoi est payé le livreur. Voir avec le vendeur, lui seul, doit assurer la livraison

Par **pixie27**, le **24/02/2011** à **15:40**

En l'occurrence moi j'ai payé pour une livraison à domicile.

J'ai contacté le vendeur qui m'a dit que certains transporteurs faisaient comme ça et d'autres montent les étages.

C'est pour ça que je cherche si il existe une réglementation sur les livraisons, sinon c'est au petit bonheur la chance.